



# PRESENTATION OBLIGATOIRE D'UN PASS SANITAIRE A PARTIR DU 21 JUILLET 2021



# 1

## PRÉSENTEZ VOTRE QR CODE A L'ACCUEIL D'ALTI-FIT

Certificat  
depuis TousAntiCovid Carnet



ou

Certificat  
sur papier



Le QR Code doit présenter les preuves sanitaires valides :

- **Un test négatif** RT-PCR ou antigénique de moins de 48h.
- ou
- **Un certificat de vaccination** À condition de disposer d'un schéma vaccinal complet.
- ou
- **Un certificat de rétablissement** de la Covid-19 : test RT-PCR ou antigénique positif datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois.

# 2

## PRÉSENTEZ TOUT JUSTIFICATIF D'IDENTITÉ en complément du pass sanitaire



La conformité du pass sanitaire sera vérifiée à l'entrée selon les règles sanitaires en vigueur.  
La vérification ne permet ni d'avoir accès, ni de stocker vos données médicales.

On prend soin de vous.

## POURQUOI SCANNER CE QR CODE ?

Ce dispositif est mis en place pour se protéger et protéger les autres, en particulier dans les lieux où le port du masque n'est pas possible en permanence.

Grâce à ce QR Code, je suis prévenu si j'ai été à proximité d'une personne s'étant déclarée positive dans l'application par la suite. Cela me permet d'aller me faire tester et d'être pris en charge le plus tôt possible.

Par ce geste simple et rapide, je soutiens la reprise des activités dans les lieux de détente et de convivialité.

## COMMENT ÇA MARCHE ?

✓ **J'ai déjà installé l'application TousAntiCovid :**



1. J'ouvre le module **TousAntiCovid Signal** :
2. Je clique sur « **Je scanne** » (première activation uniquement).
3. **Je scanne le QR Code**. Il est ajouté en local dans mon téléphone, même sans connexion internet.
4. Un message de confirmation s'affiche.

✗ **Si je n'ai pas encore installé l'application TousAntiCovid sur mon téléphone**, je la télécharge dans mon **Store Google** ou **Apple**.

Une fois que l'application est installée, je suis les instructions ci-contre.



Un message de confirmation s'affiche. **L'identifiant crypté du lieu a bien été ajouté dans mon téléphone.**

A compter de l'heure où je me suis signalé, **la durée de validité du scan est de deux heures.**



Si un utilisateur se déclare **positif** à la Covid-19 dans l'application TousAntiCovid, **je serai averti que j'ai été exposé à un risque de contamination.**



**Aucune donnée nominative n'est collectée.** Le QR Code de l'établissement correspond à un **identifiant crypté**. Il ne permet de retrouver ni le nom, ni l'adresse du lieu.

### Mention RGPD QR code à l'entrée des lieux

En scannant le QR Code de l'établissement, les informations concernant ce lieu (pseudonyme, type d'activité et superficie du lieu ainsi que la plage horaire de fréquentation) seront ajoutées dans l'historique de lieux fréquentés de votre application TousAntiCovid dans l'intérêt public de lutte contre la pandémie de la Covid-19. Dans l'hypothèse où vous seriez dépisté positif à la Covid-19 et décidiez de le déclarer au sein de l'application TousAntiCovid pour lutter contre l'épidémie, ces informations seront remontées puis stockées sur un serveur central en vue d'en informer les autres utilisateurs qu'ils ont fréquenté, à une date donnée, un lieu où se trouvait, pendant la même plage horaire, une personne dépistée positive à la Covid-19.

### Exercice des droits

Vous pouvez, à tout moment, procéder à l'effacement de ces données dans l'application tout en sachant qu'elles sont automatiquement supprimées de votre application ou du serveur central au bout de 15 jours.

Pour toute question sur le traitement et sur les données traitées dans ce dispositif, vous pouvez vous adresser au ministère de la Santé (responsable du traitement) par courriel : tousanticovid-rspd@sante.gouv.fr.

Si vous estimez que le traitement n'est pas conforme aux règles de protection des données, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL [www.cnil.fr/fr/plaintes](http://www.cnil.fr/fr/plaintes).

# Recommandations sanitaires à la reprise sportive post-confinement lié à l'épidémie de Covid-19

Dans le contexte de l'épidémie du Covid-19, les recommandations sanitaires relatives à la reprise de l'activité sportive à la sortie du confinement sont les suivantes :

1. Pour les personnes ayant contracté le Covid-19 (test RT-PCR positif et/ou images spécifiques au scanner thoracique et/ou symptomatologie évocatrice d'une atteinte par le Covid-19), **une consultation médicale s'impose avant la reprise** (la reprise de l'activité physique peut être examinée lors des consultations médicales de suivi du patient Covid-19). Celle-ci a pour objet de rechercher d'éventuelles complications liées à l'infection et de vérifier notamment l'intégrité de l'appareil cardiovasculaire et de la fonction respiratoire afin de s'assurer de l'absence de contre-indication à reprendre la pratique sportive. **C'est le médecin qui autorise la reprise sportive et qui en fixe les modalités adaptées à l'état de santé du sportif.**
2. **Pour les personnes contact d'un cas confirmé, pas de reprise d'activité sportive avant 14 jours** ; une consultation n'est pas nécessaire ensuite si pas de symptôme développé pendant ces 14 jours. En cas de symptôme et confirmation Covid-19, voir le point 1.
3. **Pour les personnes pour lesquelles l'activité physique a été très modérée durant le confinement et/ou présentant une pathologie chronique**, il est conseillé de consulter un médecin avant la reprise ou le démarrage d'une activité sportive.
4. Pour tous les sportifs, il est recommandé une **reprise progressive de l'activité sportive afin de limiter les risques d'accident, notamment cardiaque, musculaire ou articulaire, car une longue période d'inactivité est associée à une altération de la fonction cardio-vasculaire**, une perte musculaire et à une altération de la sensibilité profonde qui, pour les deux dernières, majorent le risque de chute lors des déplacements rapides ou sur terrain accidenté.
5. La reprise d'activité physique doit être progressive en durée et intensité afin de réadapter le corps à l'effort (cœur, muscles, tendons) sans oublier l'hydratation habituelle lors de l'effort.

## DANS TOUS LES CAS, IL CONVIENT DE TOUJOURS :

**ARRÊTER IMPÉRATIVEMENT TOUTE ACTIVITÉ PHYSIQUE ET CONSULTER RAPIDEMENT UN MÉDECIN DEVANT L'APPARITION DES SIGNES D'ALERTE SUIVANTS :**

- douleurs thoraciques (dans la poitrine) ;
- dyspnée : essoufflement anormal ;
- palpitations : sensation que votre cœur bat trop vite ou irrégulièrement ;
- variation anormale de la fréquence cardiaque au repos ou à l'effort ;
- perte brutale du goût et/ou de l'odorat ;
- fatigue anormale ;
- température supérieure ou égale à 38° au repos à distance de l'activité ;
- reprise ou apparition d'une toux sèche.

**RESPECTER SCRUPULEUSEMENT LES CONDITIONS ET LES MODALITÉS DE REPRISE DES APS FIXÉES PAR LE GOUVERNEMENT EN APPLIQUANT NOTAMMENT LES MESURES BARRIÈRES ET LES RÈGLES DE DISTANCIATION PHYSIQUE**

## SUIVRE LES CONSEILS SUIVANTS :

- Respecter les 10 règles d'or des cardiologues du sport ;
- Ne pas prendre de paracétamol à titre préventif (risque de masquer la fièvre) ;
- Ne pas prendre d'anti-inflammatoire y compris aspirine et ibuprofène sans avis médical ;
- NE PAS S'AUTOMÉDIQUER À L'HYDROXYCHLOROQUINE ;
- Ne pas pratiquer seul dans des zones isolées et/ou difficilement accessibles par les secours ;
- Surveiller sa température régulièrement au repos, à distance d'un exercice.

# Plan d'organisation spécial Covid-19

*Votre sécurité et votre confort, lors de vos visites, sont notre priorité.*

*Nous serons au rendez-vous pour vous accueillir dans les meilleures conditions.*

## Les mesures barrières doivent être maintenues :

- Lavage fréquent des mains avec du savon ou du gel hydroalcoolique ;
- Les collations et l'hydratation doivent être gérées individuellement (bouteilles personnalisées, etc.) ;
- L'échange ou le partage d'effets personnels (serviette...) est proscrit ;
- L'utilisation de matériels sportifs personnels est privilégiée, à défaut, le matériel sportif commun est nettoyé et désinfecté avant et après chaque utilisation
- Le port du masque rend difficile la pratique d'un grand nombre de disciplines sportives. Il se justifie cependant dans certaines situations où les mesures de distanciation ne pourraient pas être strictement respectées ET pour tous déplacements dans l'enceinte de l'établissement.

## ORGANISATION

- Afin de limiter les risques de contamination (boutons de porte, parois, matériels sportifs...), **le lavage des mains à l'entrée et à la sortie de l'établissement est imposé à tout public entrant et sortant.**
- Des poubelles pour le dépôt des masques non lavables, lingettes, essuie-mains sont prévues aux entrées et sorties d'espaces de pratique.
- Les sanitaires régulièrement désinfectés sont accessibles.

—> Les **vestiaires seront accessibles MAIS limités à 5 personnes maximum à la fois. Les douches sont strictement interdits d'accès**, seul l'accès aux sanitaires est autorisé et régulé;

- Une **paire de chaussures propre, réservée exclusivement à la pratique à l'intérieur de l'établissement**, devra être utilisée et conservée à l'écart des vêtements utilisés (sac distinct).
- **Utilisation obligatoire** d'une serviette propre sur **TOUS** les appareils de cardio-musculation, tapis de sol et toutes autres surfaces en contact avec votre corps.

## GESTION DES MATERIELS ET EQUIPEMENTS NECESSAIRE A LA PRATIQUE

### **-PETITS MATERIELS FITNESS/MUSCULATION ET EQUIPEMENTS DE CARDIO-TRAINING-**

Nous nous engageons à suivre une procédure de désinfection du matériel et des équipements mis à votre disposition à l'aide de produits adéquats: Désinfection avant ouverture et à la fermeture à l'aide de produits spécifiques et non nocifs pour l'utilisateur.

Cependant pour la sécurité et le confort de tous les usagers, nous vous demandons, **à tous sans exception**, d'être responsable de l'équipement qui vous est confié et de procéder, en complément des mesures appliquées, à la **désinfection** et au **nettoyage minutieux APRES utilisation**. (lingettes, spray mis à disposition dans tous les espaces de pratiques).

**En cas de non respect de ces règles de bases, nous nous réservons le droit d'appliquer des mesures restrictives (d'accès et/ou d'utilisation)**

### Gestion du public

### **-SPORTS DE RAQUETTE, ESPACE JUNGLE PARK INDOOR ET MINI-GOLF-**

**TOUS les sports de raquettes** (badminton, tennis intérieur, squash et ping-pong) ainsi que **l'accès à l'Espace Jungle Park Indoor** sont Ouvert, nous nous réservons le droit de limiter la fréquentation en fonction de l'affluence.

**Le Mini-Golf** est accessible mais nous nous réservons le droit de limiter la fréquentation en fonction de l'affluence. Le matériel sera désinfecté après chaque utilisation.

## Gestion du public - REGLES DE DISTANCIATION-

- Les **portes d'entrées resteront ouvertes**, dans la mesure du possible, pour éviter les contacts sur leurs surfaces.
- **La distanciation spatiale** sera rappelée par des messages appropriés.
- **Une seule personne autorisée à la caisse/à l'accueil** en même temps, en cas de queue se formant, le personnel veillera au maintien des distances jusqu'à l'extérieur.
- Le **paiement sans contact** sera privilégié.
- **Aucun banc ou assise** ne seront rendus disponibles dans les halls, les espaces d'attentes.
- Un **couloir « aller » et un couloir « retour » seront matérialisés** pour éviter les croisements des personnes.

## Gestion du public -ESPACE MUSCULATION-CARDIO TRAINING ET AUTRES SALLES (vélo, cross-training)-

Nous n'appliquerons pas de réservation préalable à ces espaces, cependant nous surveillerons attentivement les entrées et sorties afin de d'être en mesure de limiter ou bloquer les admissions si nous estimons que vous êtes trop nombreux et que les règles de distanciation ne peuvent être respectées. Dans la mesure du possible, privilégiés les horaires de faibles affluences 12h00-16h00.

## Gestion du public -COURS COLLECTIFS-

Il convient de prévoir entre deux personnes un espace sans contact au-delà de 1 m :


- Une limite de 1 adhérent pour 5m<sup>2</sup> de surface à minima utile de la salle

Dans cet objectif de respect des distances et de gestion des flux, le planning des cours collectifs a été réaménagé afin de permettre une pratique par petits groupes et un temps de nettoyage entre chaque cours.

**TOUS les cours collectifs** (matin, midi, soir) seront adaptés et **se feront UNIQUEMENT sur réservations préalable** (en ligne sur l'application, à l'accueil ou par téléphone).

Nous sommes conscients du caractère contraignant de cette mesure mais cela nous permettra de garantir le respect des gestes barrière, de prévoir le matériel nécessaire, l'utilisation de l'espace le plus adéquat en fonction du nombre de personnes et évitera le déplacement de personnes et de matériel dans l'établissement.

### **RESERVATION**


 Minimum 2h à l'avance,

### **ANNULATION**

 Maximum 2h avant le début du cours.

**Nous nous réservons le droit de refuser l'accès à toutes personnes n'ayant pas réservées préalablement le cours, en cas de forte affluence.**

### **PRESENCE**

 Nous vous demandons d'être ponctuel (présence souhaitée 5 à 10 min avant le début du cours). Les cours commenceront et se termineront aux horaires mentionnés sur les plannings.

**Merci de votre compréhension.**